



APAS BTP

Avantages et offres 2024

Ce document, à destination des entreprises adhérentes aux activités socio-culturelles de l'APAS BTP, vous présente nos avantages et offres 2024. Vous pouvez retrouver ces informations [sur notre site](#) et dans la brochure 2024, disponible [en téléchargement](#) ou en version imprimée sur demande.

AVANTAGES et OFFRES	MONTANTS / TARIFS	JUSTIFICATIFS A FOURNIR
Évènements familiaux		
Mariage / PACS du salarié.	120€ sous forme de carte cadeau.	Acte de mariage ou attestation de PACS.
Naissance / Adoption.	120€ sous forme de carte cadeau.	Acte de naissance ou justificatif d'adoption.
Déménagement du salarié.	100€ sous forme de carte cadeau. <i>Pour toute demande d'attribution de la prime déménagement, aucune autre prime événement ne pourra être accordée au cours de l'année civile (réglementation URSSAF en vigueur).</i>	- Justificatif de domicile de l'ancienne adresse datant de moins de 3 mois. - Justificatif de domicile de la nouvelle adresse (facture eau, électricité...)
Salarié en apprentissage : signature du contrat.	100€ en début de contrat sous forme de carte cadeau.	Copie du contrat d'apprentissage par le CFA.
Salarié en apprentissage : obtention du diplôme.	100€ à l'obtention du diplôme sous forme de carte cadeau.	- Copie du contrat d'apprentissage. - Copie du diplôme.
Décès du salarié, de son conjoint ou d'un enfant à charge.	Aide de 500€.	Acte de décès.
Sport		
Abonnement sportif annuel du salarié. <i>Ex. : Danse, gym, foot, tennis, pêche, chasse ...</i>	100€ par année civile dans la limite de 50% du montant total de la facture.	- Facture acquittée avec tampon du club. - RIB.
Abonnement sportif annuel du conjoint.	50 € par année civile dans la limite de 50% du montant total de la facture.	- Facture acquittée avec tampon du club. - RIB.
Loisirs & shopping		
Commandes en ligne <i>Billetterie, bons plans shopping...</i>	Accès à des d'avantages et réductions : cinéma, parcs, spectacles, bons d'achat... Prise en charge de : - 2€ par billet de cinéma dans la limite de 20 billets par an et par salarié, - 5€ par billet de spectacle dans la limite de 10 billets par an et par salarié.	Accès sur notre site internet, rubrique Loisirs et Shopping : - Bons d'achat - Espace aquatique - Billetterie Espace CSE



APAS BTP

AVANTAGES et OFFRES	MONTANTS / TARIFS	JUSTIFICATIFS A FOURNIR
Pour les enfants		
Participation financière aux séjours enfants <i>Colonies, centres aérés, séjours linguistiques, séjours sportifs, voyages scolaires, stages préparatoires au BAFA.</i>	10€ par jour (ou 5€ par demi-journée de centre aéré) et par enfant dans la limite de 50% du montant total de la facture. Maximum 45 jours par enfant et par année civile.	<ul style="list-style-type: none">- Attestation de présence (en téléchargement sur notre site internet).- Facture acquittée.- Certificat de scolarité pour les enfants entre 18 et 20 ans.- RIB.
Participation financière au soutien scolaire	8€ par heure dans la limite de 50% du montant total de la facture. Maximum 30h par année civile.	<ul style="list-style-type: none">- Facture acquittée.- Attestation de présence (en téléchargement sur notre site internet) précisant les dates et le nombre d'heures effectuées par jour.- Certificat de scolarité pour les enfants entre 18 et 20 ans.- RIB.
Noël <i>Pour les enfants âgés de 0 à 12 ans.</i>	Un jouet ou un abonnement à un magazine offert.	Demandes centralisées et transmises à l'APAS BTP par l'entreprise ou par le CSE.
Rentrée scolaire <i>Pour les enfants âgés de 13 à 16 ans.</i>	Carte cadeau de 30€ par enfant.	Demandes centralisées et transmises à l'APAS BTP par l'entreprise ou par le CSE.
Participation financière aux activités extrascolaires Enfant jusqu'à 20 ans <i>Ex : Musique, théâtre, danse, foot, cirque...</i>	50€ par année civile et par enfant dans la limite de 50% du montant total de la facture pour tout abonnement annuel.	<ul style="list-style-type: none">- Facture acquittée avec tampon du club.- Certificat de scolarité pour les enfants entre 18 et 20 ans.- RIB.
Vacances		
Participation financière aux séjours <i>Séjours en camping, gîte, chambre d'hôtes ou auberge de jeunesse et en zone Euro uniquement.</i>	8€ par nuit et par personne dans la limite de 50% du montant total de la facture. Maximum 21 nuits par personne et par année civile.	<ul style="list-style-type: none">- Attestation de présence (en téléchargement sur notre site internet).- Facture acquittée au nom du salarié.- Certificat de scolarité pour les enfants entre 18 et 20 ans.- RIB.
Offre liberté Informations sur le site de l'APAS BTP	Jusqu'à 45% de remise sur les séjours Pierre & Vacances, Maeva et Adagio. Offre valable toute l'année.	<ul style="list-style-type: none">- Envoi de la demande de réservation sur le site partenaire.- Règlement auprès de l'APAS BTP qui valide la réservation.
Campings MAEVA Informations sur le site de l'APAS BTP	Séjours en camping à 100€, 160€ ou 220€ la semaine avant le 28 juin ou à partir du 31 août 2024.	<ul style="list-style-type: none">- Réservation sur le site partenaire.- Paiement via code-coupon acheté sur le site de l'APAS BTP.
Pierre & Vacances été 2024 Destinations et dates sur le site de l'APAS BTP	Jusqu'à - 33% sur des séjours en résidences sélectionnées par l'APAS BTP.	<ul style="list-style-type: none">- Réservation et paiement sur le site de l'APAS BTP.
Réductions de nos partenaires vacances	De nombreuses réductions à l'inscription avec nos partenaires voyage.	Liste des partenaires et réductions dans notre brochure 2024 ou sur notre site internet.
Carte camping FFCC – FICC <i>Assurance pour le camping</i>	Carte offerte par l'APAS BTP	Disponible en commande sur notre site internet.



APAS BTP

Bénéficiaires du salarié :

Le conjoint et les enfants du salarié doivent être ajoutés comme bénéficiaires sur l'Espace personnel du salarié sur apasbtp69.com pour pouvoir accéder aux avantages les concernant. Pour cela, le salarié doit fournir les justificatifs (*livret de famille par exemple*).

Justificatifs à fournir :

Les justificatifs sont à transmettre à l'APAS BTP dans les 3 mois qui suivent la fin de l'activité concernée.

Pour chaque demande de remboursement, la photocopie, le scan ou une photo de bonne qualité du dernier bulletin de salaire est à fournir obligatoirement en plus des justificatifs demandés.

Faire sa demande en ligne :

Pour plus de facilité et de rapidité, les salariés sont invités à se connecter à leur espace personnel et à enregistrer leurs demandes en ligne :

www.apasbtp69.com

Identifiant : prenom.nom.annéedenaissance

MDP lors de la 1^e connexion : prenom.nom.annéedenaissance

MDP à modifier et à choisir lors de la 1^e connexion

Faire sa demande par courrier :

Les salariés peuvent également nous faire parvenir leurs demandes par courrier (à l'exception de la billetterie) en joignant le dossier de demande complet, un RIB, leurs coordonnées dont leur mail à :

APAS BTP
71 avenue GALLINE – CS 80096
69626 VILLEURBANNE CEDEX

Pour tous renseignements complémentaires, contactez-nous :

Emmanuelle TOURET, Assistante Activités socio-culturelles

Ligne directe : 04.72.44.16.06

- Prestations : bons d'achat, billetterie, participations financières, primes évènements, séjours familles et enfants, rentrée scolaire et jouets de Noël.
- Contact pour l'aide à la connexion aux espaces personnels des salariés sur notre site web.

Aurélie ALVADO, Responsable Développement et Communication

Ligne directe : 04.72.44.16.05

- Adhésion des entreprises.
- Contact pour l'aide à la connexion à l'Espace Employeur.

Mail :

contact@apasbtp.fr